



ÉCOLE DE LA RIVIÈRE

RENTRÉE 2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un ensemble d'informations relatives au fonctionnement des services municipaux périscolaires et extra-scolaires pour l'année 2026-2027 :

- L'organisation de la semaine scolaire (rythme à 4 jours)
- L'accès à l'école et le règlement des entrées-sorties
- La garderie périscolaire et l'étude surveillée
- Le restaurant scolaire, son fonctionnement et son règlement intérieur
- La garderie Plus du mercredi
- L'accueil de loisirs sans hébergement « Les lionceaux »
- Les tarifs
- Le règlement des factures

Le transport scolaire est assuré par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) auprès de laquelle vous devez inscrire vos enfants : transportscolaire@agglodebrive.fr

Je vous remercie de bien vouloir faire parvenir en Mairie les renseignements demandés pour un bon accueil des enfants.

Si vos coordonnées (adresse, tel, mail) changent en cours d'année scolaire, vous voudrez bien en informer la mairie au plus tôt.

Je reste à la disposition de chaque famille pour tout renseignement concernant ces services.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sentiments dévoués.



Le Maire

Isabelle DAVID

Horaires Mairie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	8h30-12h00	8h30-12h00	9h00-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	
Après-midi	13h30-18h00	13h30-18h00		Fermé au public	13h30-18h00	

Mairie

2 route de la Mairie - Le Bourg 19520 MANSAC

Tél : 05.55.85.21.54 - Mail : mairie@mansac.fr



ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rythme à 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi

	Matin	Après-midi
Garderie municipale	7h15-8h50	16h30-19h00
Transport scolaire	7h45-8h50	16h35-17h30
Accueil école	8h50	13h20
Cours	9h-12h00	13h30-16h30
Restaurant scolaire Repas en 2 services • Élémentaires • Maternelles	12h00-12h45 12h35-13h20	Cours de récréation 12h45-13h30 12h00-12h35
Étude surveillée	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h45 à 17h30 dans le cadre de la garderie sur inscription <i>(Voir fiche jointe à retourner)</i> .	

ACCÈS A L'ÉCOLE : ENTRÉES/SORTIES

PLAN VIGIPIRATE EN VIGUEUR

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école sauf autorisation exceptionnelle ou rendez-vous avec une enseignante.

Accès par les portails

8h50-9h05	12h00-12h15	13h20-13h35	16h30-16h45
En dehors de ces horaires et à titre exceptionnel en cas d'urgence, il peut être fait usage de l'interphone.			
	Matin	Soir	
Maternelles	Tous les enfants sont déposés au portail par leurs parents.	Les enfants sont accompagnés par les enseignantes jusqu'au portail où les parents les reprennent.	
Élémentaires	Les enfants accèdent seuls dans l'enceinte de l'école le matin et se dirigent seuls le soir vers le portail par lequel ils sont entrés le matin.		
Transport scolaire	Les enfants qui utilisent le transport scolaire sont déposés et repris par le bus au petit portail situé entre la cantine et la garderie sous la surveillance du conducteur du bus.		

GARDERIE PÉRISCOLAIRE ET ÉTUDE SURVEILLÉE

Tél : 05.55.85.20.61

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	1 agent communal Renfort d'un 2 nd agent	7h15-8h50 8h00-8h50	16h30-19h 16h30-17h45
Étude surveillée	1 agent communal		16h45-17h30
Mercredi Plus	1 agent communal	7h15-9h00	17h00-19h00
Garderie Plus du mercredi	1 agent communal Renfort d'un 2 nd agent	9h00-17h00 9h00-13h00 et 14h00-16h00 (ou 17h00 selon les effectifs)	
<i>Merci aux parents de bien vouloir respecter ces horaires</i>			

INSCRIPTIONS : Remplir la fiche jointe en fin de dossier

Par mesure de sécurité, la personne responsable de la garderie **remettra les enfants seulement aux personnes désignées par écrit sur la fiche d'inscription**. La porte de la garderie sera fermée par l'agent communal après chaque entrée/sortie (Vigipirate).

Il est rappelé que seuls les enfants inscrits à l'école de La Rivière de Mansac peuvent bénéficier du service de garderie municipale.



RESTAURANT SCOLAIRE

Le règlement intérieur joint est à retourner signé à la mairie.

Les menus sont consultables sur le site Internet de la commune www.mansac.fr et sur l'application Intramuros. Tout enfant inscrit à la cantine devra s'y présenter quotidiennement.

À titre exceptionnel et pour rendre service à une famille, un enfant inscrit la veille pourra déjeuner à la cantine scolaire.

- **INSCRIPTIONS** : Pour toute nouvelle inscription, contacter impérativement la Mairie, avant la rentrée, par téléphone ou mail. **Aucune démarche n'est à effectuer pour les enfants déjà inscrits l'année précédente.**
- **FONCTIONNEMENT** : Les enfants sont accueillis à la cantine en 2 services. **Chaque semaine, l'élève amènera une serviette textile propre.** Pour que le repas reste un moment de détente, les enfants devront se conformer à quelques consignes de respect mutuel. Le personnel est garant de la tranquillité du déjeuner des enfants.

Les absences pour raison de santé devront être signalées le matin à l'enseignante ou la Mairie.

- **MÉDICAMENTS** : Il ne sera donné aucun médicament sans l'ordonnance du médecin et une décharge écrite des parents.

Ces documents sont à remettre à la cantine à **Stéphanie POUCH**. Les allergies alimentaires doivent être signalées lors de l'inscription en Mairie et un protocole doit être établi entre les différentes parties.

GARDERIE PLUS DU MERCREDI

Elle est réservée aux enfants scolarisés à l'école de La Rivière de Mansac. Elle est assurée par un agent de 9h à 17h avec le renfort d'un second agent de 9h à 13h et 14h à 16h (ou 17h selon les effectifs).

Organisation de la journée

Garderie Matin	7h15-9h00		
Garderie PLUS	9h00-12h00	Accueil	9h00-9h30
		Étude, jeux calmes, lecture	9h30-10h15
		Activités	10h15-12h00
Repas	12h00-14h00	Arrivées/Départs/Récréation	12h00-12h15
		Repas – Récréation	12h15-13h30
		Arrivées/Départs/Récréation	13h30-14h00
Garderie PLUS	14h00-17h00	Sieste, jeux calmes, lecture	14h00-15h00
		Activités	15h00-16h00
		Récréation / Collation	16h00-17h00
Garderie Soir	17h00-19h00		

ALSH « LES LIONCEAUX »

Sont bénéficiaires :

- les enfants qui résident à Mansac et qui sont inscrits ou non à l'École de La Rivière de Mansac ;
- les enfants des communes de Cublac et Pazayac avec tarif extérieur ;
- les enfants inscrits à l'école de La Rivière même résident d'une autre commune avec tarif extérieur.

INSCRIPTION : Un programme et une fiche d'inscription sont mis à disposition des familles (mail, site Internet, Intramuros).



LES TARIFS

• Cantine

Commune	Hors commune
2,70€	3,20€

• Garderie

	Commune	Hors commune
Matin	1,75€	2,00€
Soir	2,05€	2,30€
Journée	2,75€	3,40€
Mercredi midi	0,75€	1,10€

• Garderie PLUS du mercredi

Quotient familial	Matin ou après-midi sans repas	Journée avec repas
0 à 805	3,30€	8,35€
806 et +	5,30€	12,35€
	Si repas : +2,70€ commune +3,20€ Hors commune	

• Accueil de loisirs « Les lionceaux »

➤ Journée : de 9h00 à 17h00

➤ Garderie : de 7h30 à 9h00 puis de 17h00 à 19h00 (coût en supplément)

Quotient familial	Journée Repas Collation	Famille extérieure Suppl. / jour	½ Journée Repas Collation	Famille extérieure Suppl. / ½ journée
0 à 370	8,05€	5€	4,25€	2,50€
371 à 585	8,75€	5€	4,60€	2,50€
586 à 805	9,50€	5€	4,95€	2,50€
806 à 1025	11,55€	5€	6,00€	2,50€
1026 à 1317	13,05€	5€	6,75€	2,50€
+ 1317	14,10€	5€	7,25€	2,50€

RÈGLEMENT DES FACTURES

Une facture est envoyée chaque fin de mois aux familles.

Elle reprend le nombre exact de jours de présence (matin, soir, journée, repas).

Le règlement s'effectue à la Trésorerie de Brive par virement ou prélèvement automatique (fournir un RIB). La commune ne peut plus accepter de numéraire à la demande de la DGFIP.

Pour des raisons administratives et comptables, merci d'effectuer votre règlement dès réception de la facture et au plus tard à la date d'échéance mentionnée sur celle-ci.

NB : Pour les couples séparés, une seule facture sera établie au choix du père ou de la mère (à signaler dès la rentrée au secrétariat Mairie)

